

## Réponse à une demande de permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des PC.E.

N° de dossier : 1115593  
Date : 29/06/2026  
Contact : BERTHY Damien

UCI AURA CONSTRUCTEL RCC  
1 RUE JEAN BAPTISTE COROT  
BP  
PORTES LES VALENCE

### Bénéficiaire (si différent du demandeur)

--

### Réponse du gestionnaire de voirie instructeur

Conseil Départemental du Cantal - DRD Agence d'Aurillac RUE NICEPHORE NIEPCE  15000 AURILLAC	Permission accordée Date et signature : (N° <span style="border: 1px solid red; padding: 2px;">Conformément à la PI du 24/06/2026</span> )  <span style="border: 1px solid red; padding: 2px;">Le 02/07/2026</span> (Et selon les dispositions arrêté N° ..... du ...
---	--

Le Chargé de mission Gestion du Domaine Public et Matériel

  
Philippe BENT

par

### Niveau d'urgence

Raccordement client : **Non**

### Localisation des Travaux

15130 GIOU DE MAMOU - RD58.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite	6		m. d'alvéole	12	
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne	300		m. d'artère	300	
Armoire de S.R.	unité			m <sup>2</sup>		
Borne pavillonnaire	unité			m <sup>2</sup>		
Cabine téléphonique	unité			m <sup>2</sup>		
Poteau	unité	9				
Antenne > 12 m	unité			m <sup>2</sup>		
Pylône > 12 m	unité			m <sup>2</sup>		
Chambre souterraine	unité					
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		

**Nature des travaux :** Réalisation de conduite multiple, Réalisation d'artère aérienne,

Gestionnaire de voirie : 77856 Conseil Départemental du Cantal



**PROPOSITION D'IMPLANTATION**  
**CONSEIL DÉPARTEMENTAL / PAT / DM / Territoire AURILLAC**

**Intitulé de l'opération : Tranchée(s)**

**RD n° 58**

**Demande de : CONSTRUCTEL**

**Objet de la demande : Implantation poteaux télécom**

**Commune(s): Giou-de-Mamou      Lieu-dit : L'Hôpital**

Le 24 juin 2026, nous soussignés

Monsieur David ESCASSUT représentant du SGT d'AURILLAC  
Monsieur Axel Mielvaque représentant le maître d'ouvrage du réseau

Nous sommes rendus sur les lieux afin d'établir la présente proposition d'implantation des tranchées conformément au tableau ci après et aux plans joints

Signatures

Le représentant du SGT d'AURILLAC

Le représentant du Maître d'Ouvrage

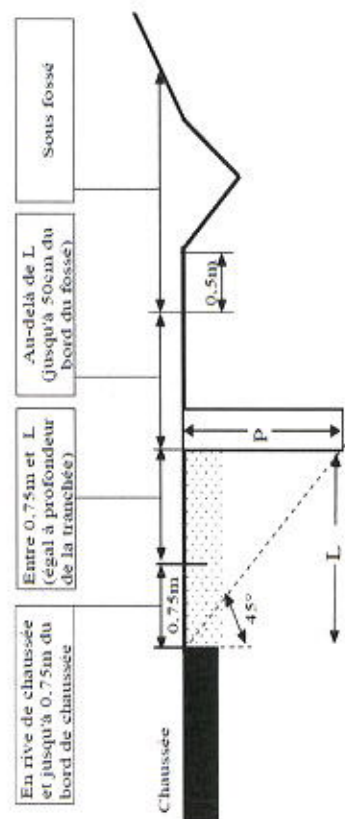
Vu par le Coordonnateur Territorial d'Aurillac

Le Chargé de mission Gestion du Domaine Public et Matériel

Philippe BENIT

N° RD	Catégories et niveaux RD	Reperes Plans Joints	Côté de la route D ou G suivant le sens des PR	Technique* TT, TE, FD, F, SA	LONGUEUR SOUS DOMAINE PUBLIC				N° du schéma type applicable (Schémas annexés à la PI) Observations diverses
					En rive de chaussée et jusqu'à 0,75m du bord de ch.	Sous accotement Entre 0,75m et L égal à profondeur de tranchée	Au-delà de L	Sous fossé	
58	Cat 3	Du PR 12+980 au PR 13+275	G	SA	Sous Chaussée		A 2m minimum du bord de la chaussée		9 Supports aériens : -2266603FR7 -2266602FL7 -2264424FL8 -2264423FL8 -2264422FL7 -2264421FL7 -2264420FL7 -2264419FL7 -2264418FR8
			D à G	12+980	5m				Schéma7
			D			2m			Schéma6.2
			G			2m			Schéma6.2

**Conformément au plan ci-dessous et à la visite sur le terrain du 24/06/2026**



\* Techniques :

TT = tranchées traditionnelles

TE = tranchées étroites

FD = Forage dirigé

F = Fonçage

SA = Supports aériens

PA-15074-0003

● poteau existant

■ chambre 11 existante

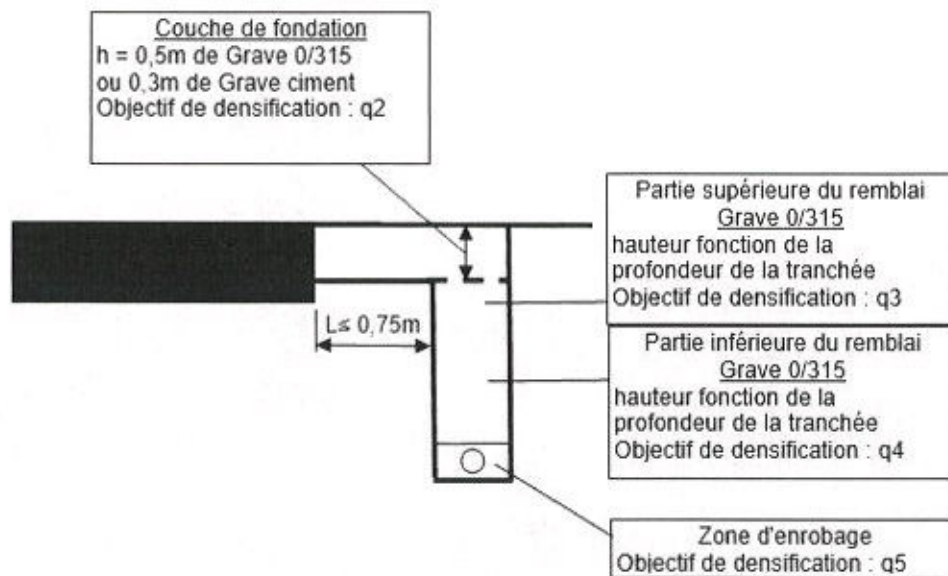
● poteau à planter

— 2Ø45 à poser sur 6m entre chambre 11 existante et poteau 2266603 à planter

Google Satellite



**Schéma n°6-2** tranchée sous accotement située à une distance du bord de chaussée inférieure à 0,75m pour les RD des catégories cat.1, 2 et 3



**Schéma n°7** Tranchée isolée sous chaussée de toutes les RD (cat. 1, 2 et 3) (projet à faible impact type branchement particulier)

